



2 -ème femme de mon père décédé comment sa ce passe dans la succession

Par **jerome95**, le **28/01/2023** à **10:26**

bonjour je viens de voir dans les avis de décès que la 2ème épouse de mon père et décédée elle a 3 enfants mon père lui et décède en 2006 ma belle mère nous a jamais contacté pour nous donner des affaires personnelles de mon père car aucune entente avec mes frères je voulais savoir si un notaire va nous contacter car mon père avait 3 enfants en première noce est-ce que les enfants de ma belle mère vont signaler au notaire que mon père avait 3 enfants ou est-ce le notaire qui va faire une recherche généalogique merci

Par **youris**, le **28/01/2023** à **10:32**

bonjour,

au décès de votre père, aviez-vous des biens particuliers immobiliers en indivision et/ou en démembrement (usufruit/nue-propriété) avec la seconde épouse de votre père ?

salutations

Par **jerome95**, le **28/01/2023** à **11:36**

nous avons aucun contacté avec ma belle mère par contre sur la déclaration de succession ces marquer que ma belle mère a acquis à titre de remploi la nue propriété d'un bien l'usufruit dudit bien avec clause d'accroissement au décès de mon père donc a capentras

Par **Visiteur**, le **29/01/2023** à **18:37**

BONJOUR

On ne sait pas quel régime matrimonial avait été adopté par votre père et son épouse...